

A l'instant

LES BRÈVES DE LA FSU TERRITORIALE DE LA GIRONDE

E

dito

Chers collègues,
Le dialogue social est essentiel pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux du 21^e siècle, pour trouver des solutions durables et acceptables pour tous, et concevoir des politiques de promotion de la justice sociale.

De ce fait, sur le plan local et **pour cette année 2021, nous encourageons le Président Jean Luc GLEYZE à faire de même au sein de l'institution départementale !** Cela passe également par une meilleure disponibilité et implication de sa part auprès des partenaires sociaux !

En tant qu'organisation syndicale, **nous restons convaincus que la représentation du personnel, dans sa pluralité et son expression sont les gardiens de ces valeurs nobles** que sont le dialogue social, la démocratie participative et la liberté d'expression.

Dans ces temps un peu incertains, où les différents collègues ont parfois du mal à se parler et où la méfiance tend à s'installer entre eux et la hiérarchie, **nous autres, élus du personnel ou élus politiques avons une responsabilité historique**, celle de maintenir actifs les canaux de la concertation et du dialogue pour rétablir la confiance et la sérénité, qui sont indispensables **pour préserver la paix et la cohésion sociale au sein de notre collectivité.**

Forts de **nos différences de parcours et de notre histoire**, puisque certains d'entre nous arrivent d'organisations syndicales plus « radicales » et d'autres plus « réformistes », **nous nous sommes donnés les moyens de fonctionner ensemble** tout en nous enrichissant réciproquement de cette pluralité interne qui est devenue une force pour les collègues que nous sommes amenés à défendre !

Cette différence nous évite de nous enfermer dans des certitudes ou dans une approche sectaire voire « jusqu'aboutisme » car elle garantit des échanges collégiaux et respectueux au sein même de notre équipe plurielle.

Dans ce numéro, vous pourrez de nouveau apprécier le parcours, **l'histoire de l'un de nos militants.** Cet exercice permet de personnaliser un peu, voire de

« démystifier » l'idée que l'on pourrait se faire **d'un syndicat car il s'agit bien d'une affaire de femmes et d'hommes avant tout !**

Mais aussi prendre **connaissance de**



l'actualité au sein de notre collectivité territoriale avec le portrait d'une de nos militantes, la prime COVID, le télétravail après la pandémie, le COS, la défense de la filière sociale !

Je vous souhaite une bonne lecture et j'en profite pour **vous souhaiter**, au nom de toute notre équipe, **une année Fraternelle, Solidaire et Unitaire**, riches de rencontres et d'avancées sociales où le respect et l'humain prévaudront sur des choix plus économiques au sens péjoratif du terme !

**Bonne lecture et à très vite,
Votre Secrétaire,
Yannick SEGURA**

Contenu de ce numéro :

- ◆ Histoire de vie
- ◆ Prime COVID
- ◆ Télétravail après la pandémie
- ◆ Le COS
- ◆ Défense de la filière sociale

Une histoire de vie

J'ai obtenu un bac F3 électrotechnique en 1985 et sur proposition d'un agent de la DRH j'ai intégré le Département en 1986, en tant que TUC à la DCPA. Cette direction regroupait le tourisme, le sport, les bases de loisirs, la culture, l'environnement, les carrières souterraines, les animateurs sportifs, etc...), plein de services qui sont devenus par la suite des Directions au sein de notre Collectivité. D'abord affectée aux carrières souterraines que j'ai eu la chance de visiter à cette époque, auprès de Pierre Paillat puis après auprès de Martine Senescat, j'ai commencé par effectuer des archives pour son service, puis, petit à petit, j'ai rempli des fonctions de secrétariat. Grâce à elle, ancien agent de l'Etat, j'ai appris le travail administratif et ainsi qu'à l'aide de mes anciennes collègues l'ancêtre de l'outil informatique : la machine à écrire mécanique. L'électricité est venue bien après puis la découverte du premier ordinateur. Jeune à cette époque, je me suis attelée à ce nouvel outil. Je suis devenue auxiliaire en 1988, toujours à la DCPA et j'ai pris mes fonctions à la DJAS lors de sa création en Avril 1991. Cette direction était une émanation de la DCPA. J'y ai occupé un poste de secrétariat puis de gestion comptable sur différents domaines (aide au moins de 18 ans, animateurs sportifs, CAP 33, Sports vacances,...), puis responsable de la cellule Gestion/Comptabilité de l'Animation sportive. Puis sur un coup de tête, après m'être occupée des actions pour les jeunes pendant des années, je suis passée au service des personnes âgées. En 2002, je suis arrivée à la DAPAH. Cette direction s'occupait des personnes âgées et handicapées, avant que ne soit créée la MDPH. Je participais à la prise en charge de la gestion financière des établissements maisons de retraite. J'ai pu me spécialiser dans la préparation budgétaire et suis devenue correspondant informatique et budgétaire. En Mars 2014, je suis devenue permanente syndicale auprès de SUD jusqu'au 31 Juillet 2018. En Août 2018, je me suis retrouvée en immersion pour une remise à niveau auprès du SAM Finances (merci à mes collègues).



Myriam Bonnin

J'ai intégré en Septembre 2018, le SAM DGAC sur un 60 % en tant que chargée de gestion financière pour venir en soutien sur l'Environnement et la DRU. Depuis le 1er Janvier 2020, j'occupe le poste de référente financière pour la Direction des Relations aux Usagers. Je m'occupe des bons de commande, du paiement des factures et des marchés pour cette Direction.

J'ai toujours eu de bons rapports avec mes collègues de travail, mes cops et ma hiérarchie. Je pense qu'il est primordial d'être irréprochable sur son poste de travail tout particulièrement si nous avons un engagement syndical. Cet engagement est très exigeant.

Mon engagement syndical remonte aux années 1992 comme simple adhérente. J'ai commencé à la CFDT, entraînée par une collègue Odile. J'ai fini par intégrer le conseil de section puis le bureau. J'ai

poursuivi à SUD de 2002 à 2018, avec comme fonction trésorière du Syndicat départemental pendant de nombreuses années. En Août 2018, j'ai adhéré au SNUTER33 FSU en tant que permanente syndicale à mi-temps. Pendant toutes ces années de syndicalisme, j'ai été élue au CHSCT lors de sa première création, puis ai effectué de nombreux mandats en tant qu'élue de la CAP C et suis toujours élue au Comité Technique. Je suis à nouveau Trésorière du Syndicat départemental SNUTER33 FSU.

Mon histoire familiale m'a acculturée à ce type de démarche. L'intérêt pour la vie de la collectivité m'a toujours animé. J'aime m'occuper des autres, me rendre utile, apporter quelque chose. Je mets au service des collègues ma compétence, du conseil, du soutien. Cela suffit à remplir ma vie professionnelle et personnelle. Le travail pour le syndicat est très chronophage. Ma famille reste ma priorité. C'est mon cocon familial d'abord car je suis une maman poule et même envers mes collègues certains diront...

Lorsque j'ai intégré la FSU, j'y ai retrouvé mes copains, mes frères qui avaient les mêmes idées que moi et qui avaient fait la démarche. Depuis, de nombreux autres membres sont venus se rajouter, confortant un peu plus ce sentiment d'appartenance à un groupe, à une famille.

Prime COVID



Allo, y a-t-il un pilote dans l'avion ?
La FSU Territoriale 33 a relancé à plusieurs reprises Jean Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental concernant la demande de reconnaissance pécuniaire des agents qui se sont fortement impliqués lors de la période de confinement et de la gestion de la pandémie (collèges, routes, Pôles Sociaux Territoriaux et autres services administratifs à la marge) (voir nos

différents tracts sur MASCARET)

A ce jour, aucune réponse ne nous a été apportée par le représentant de l'exécutif départemental.

Nous ne pouvons que regretter son silence qui pourrait être malheureusement interprété comme une forme de mépris à l'endroit des professionnels concernés ! Aller un petit effort serait le bienvenu, restons positifs !

Télétravail après la pandémie

Comment, dans quelles conditions? Petite pique de rappel : Lors d'un précédent Comité Technique, la FSU avait défendu :

la possibilité d'un troisième jour pour les agents qui sont sur des missions télétravaillables, qui bénéficient d'une reconnaissance RQTH et/ou qui sont éloignés de leur résidence administrative.

la mise en place de jours flottants pour les professions qui ne peuvent pas systématiser des jours télétravaillables.

Nos élus avaient demandé également, la mise en place **d'un forfait pour prendre en charge une partie des fluides et l'octroi d'un chèque déjeuner pour chaque jour télétravaillé** pour compenser le non accès à la restauration collective.

Enfin, nous avons souhaité la mise en place d'un groupe de travail pour **accompagner les différents acteurs de la collectivité dans ce changement** qui impacte nos habitudes et l'organisation du travail.

Sur ce dernier point, le Président avait accepté cette mise en place et **d'ouvrir une réflexion sur le montant de l'indemnisation**.

Cependant, il a refusé pour le moment d'ouvrir la possibilité à un troisième jour pour les agents de notre collectivité.

Compte tenu qu'il ne tenait pas compte de la représentation du personnel, notre organisa-

tion syndicale, afin de ne pas **bloquer ce projet très attendu** par les agents de notre collectivité, avait fait le choix **de s'abstenir afin de poursuivre les négociations** sur ce grand chantier !

L'administration a donc convié les différents syndicats à participer à un temps d'échanges qui s'est malheureusement résumé à une **remise en cause de ce projet** par ceux qui avaient voté contre et une tentative de notre part de faire avancer cette réflexion de manière constructive.

Nous avons proposé un **forfait de 30 euros mensuels** pour deux jours hebdomadaires télétravaillés qui compenseraient les différentes charges et l'octroi **d'un chèque déjeuner** pour chaque journée effectuée. Nous en avons également profité pour **alerter l'administration sur les services** qui ne jouent pas le jeu actuellement alors que nous sommes dans une période de pandémie et donc insister sur la nécessité de mettre en place une évaluation de l'encadrement !

Si nous avons le sentiment d'avoir été entendu, **nous attendons de voir sous quelle forme ce projet va évoluer !** **Continuez à nous faire remonter vos remarques et autres observations !**

Exceptionnellement pour l'année 2020, et dans un esprit de **solidarité**, nous vous avons fait **cadeau d'un supplément de bil-**

letterie. Vous avez été nombreux à la **réceptionner et ce malgré les difficultés rencontrées** par le fonctionnement de la billetterie en mode télétravail.

Vous vous êtes inquiétés de n'avoir pas de réponse rapide, de n'avoir pas pu joindre le service avec facilité.

Toutes **les demandes faites avant le 18 décembre ont été ou seront honorées**.

Il n'y aura personne de « spolié » comme un collègue l'a si « gentiment » dit. Heureusement, **vous avez été nombreux à nous remercier**, (la présidente, les administrateurs et moi-même) et à **saluer la disponibilité de nos 2 collègues admi-**

nistratifs pour les chèques vacances, billetterie et pour la participation aux activités régulières de loisir, seuls présents durant cette dernière période.

Votre nouveau crédit billetterie de 90€ sera disponible en février 2021.

Je vous invite à continuer de consulter le **site COS directement sans passer par Mascaret**. Vous pouvez ainsi suivre vos demandes en cliquant sur le **petit bonhomme qui ouvre votre compte personnel**.

A très vite

La Trésorière C.Lami



www.cosgronde.fr

Bonne nouvelle :
Défense de la filière sociale, la FSU Territoriale 33 confortée au tribunal !

Après avoir été **attaqués en justice par une représentante d'une autre organisation syndicale, suite à la substitution d'un courriel interne** dans lequel deux de nos militants alertaient leur fédération sur le double discours concernant la défense de la filière sociale de ce syndicat, **le juge vient de condamner la partie adverse à payer les dépens et indemniser nos deux camarades !**

A notre grande surprise, **cette même militante avait obtenu la protection fonctionnelle**, accordée directement par la Direction Générale là où de **simples agents ont du mal à pouvoir en bénéficier !**

Sur le fond, notre organisation syndicale **continuera de veiller à la défense de la filière sociale en s'opposant au transfert de cadres sociaux vers la filière administrative**, donnant ainsi la possibilité à l'employeur départemental de remplacer **ces cadres techniques par des cadres purement administratifs !**

Ce choix-là, au-delà de l'impact sur la carrière des agents, vient **fragiliser le soutien technique que revendiquent légitimement nos collègues travailleurs sociaux sur les territoires!**

Au niveau national, notre organisation syndicale a signé **les accords du PPCR qui ont permis à nos collègues de la filière sociale de passer de la catégorie B en A** et n'ont eu de cesse de demander d'autres avancées.

Sur le plan local, nous demandons à l'employeur départemental de **revaloriser le régime indemnitaire de la filière sociale**, comme l'administrative et la culturelle pour rendre plus attractives ces filières comme par hasard très féminisées ! Le Président peut également influencer sur le déroulement des carrières en **augmentant les ratios d'avancements !**

Bref, en étant confortée au tribunal, la FSU Territoriale 33 sort légitimée dans son combat face aux différents renoncements et autres attaques contre la filière sociale ...



Je souhaite prendre contact avec un délégué de la FSU (SNUTER33 FSU)

fsusnuter33@girond.fr - 05 56 99 35 17

Je souhaite adhérer au SNUTER33 FSU

NomPrénom.....

DirectionService.....

Adresse Mail.....

Téléphone



Crédit photo : Muriel LACAMBRA